



Conséquences pour d'avoir tapé le fils de ma compagne

Par **Jeje972**, le **14/11/2017** à **20:17**

Bonjour,

Voilà 6 mois de ça, j'ai été convoqué devant la gendarmerie car le fils de ma compagne, enfant de 12 ans, a dit à l'école que je l'ai frappé dans le dos avec un fer à repasser, ce qui est faux. Par contre je n'ai pas nié lui avoir mis quelques coups de ceinture ou de latte en bois sur les fesses quand ce jeune garçon faisait des bêtises, volait, mentait, bref, tout se qu'il ne faut pas faire.

Pas de garde à vue. Par contre, j'ai eu droit à une crpc car je n'ai pas menti sur le fait que je lui donnais des fessées à chaque connerie de faite. Arrivé devant procureur, vue que je n'ai pas pu me payer un avocat, l'avocat de du fils de ma compagne m'a fait passer pour un père qui maltraite son enfant.

Finalement, le procureur ne s'est pas saisi de l'affaire et ma renvoyé devant juge des enfants. Dans l'attente d'une nouvelle convocation, à quoi dois-je m'attendre car moi et ma femme nous mettons tous en œuvre pour le mettre à son aise sachant qu'il est le grand frère d'un petit frère et 2 petites sœurs. A quoi dois-je m'attendre pour la suite ? de la prison ? aidez-moi svp, merci.

Par **Visiteur**, le **14/11/2017** à **23:41**

Bsr,

Vous semblez penser que votre attitude est dans la norme, pas du tout. Ces pratiques d'un

autre temps ne sont pas des garantie d'une bonne éducation.

Les violences faites aux enfants sont punies par l'article 222-13 du code pénal relatif aux personnes vulnérables -

Amende probable et emprisonnement possible dans les cas jugés graves. La facture peut donc être très salée pour les adeptes de la fessée... musclée !

Par **jodelariege**, le **14/11/2017 à 23:54**

bonsoir et il y a quelques exemples....

<http://www.lavoixdunord.fr/72581/article/2016-11-11/des-coups-de-ceinture-portes-son-fils-de-5-ans-pour-le-calmer>

Par **Tisuisse**, le **15/11/2017 à 07:44**

Bonjour,

Etes-vous marié avec la mère de ce garçon ? Si, comme je le suppose, ce n'était pas le cas, la mère de ce garçon n'est pas votre femme (au sens d'épouse) mais votre compagne, votre concubine, et son enfant n'est pas votre beau-fils, il est et reste l'enfant de votre compagne. Ce faisant, vous n'êtes pas, juridiquement, investi de l'autorité parentale car cette autorité parentale reste acquise à la mère et au père de ce garçon. Maintenant, sur le plan moral, comme ce garçon vit chez vous, vous avez fixé des règles de vie, il doit donc les respecter tout comme vos propres enfants, lesquels ne sont pas les frères et soeurs de ce garçon. Si ces règles ne sont pas respectées, vous avez le droit de punir mais il vous faudra trouver d'autres moyens que de frapper et surtout pas avec une ceinture ou des lattes en bois voire d'autres objets.

Je pense qu'il serait bon de vous rapprocher d'un pédopsychiatre pour ce garçon car, s'il a une telle attitude c'est qu'il a un problème, mais lequel. Qu'en pense le père de ce garçon ? Qu'en pense sa mère ? car vous ne parlez pas d'eux et de leurs réactions, leurs positions.

Pour l'avocat, si vos moyens financiers ne vous permettent pas d'en avoir un, rien ne s'oppose à ce que vous contactiez le greffe du tribunal pour remplir un dossier d'aide juridictionnelle (AJ) et obtenir la liste des avocats qui acceptent cette AJ.

Par **Jeje972**, le **17/11/2017 à 19:27**

Tisuisse

Non pas mariée juste pacsé on se marie l'année prochaine.

Je suis avec ma compagne sa va faire bientôt 10 ans quand on c'est rencontré son garçon avait que 3 ans, son père la laissé tombé a la naissance du petit il est réapparu il y a a peine 1 ans.

Le garçon est suivi par pédopsychiatre depuis quelque année car il vole et ment énormément d ou mes fessé.

Ma compagne est a bout des fois en pleure le soir elle en peut plus.

Moi depuis cette histoire j'ai arrêté les fessés je puni au coin le prive de vélo d'activité sportive . Effectivement se genre de punition que je lui est infligé n'était pas la bonne solution car cela n'a pas marché et je le regrette maintenant.

Je souffre hypertension je dors mal je réfléchis beaucoup j'ai l'impression de ne pas être un bon père pourtant je l'aime se garçon on fait des chose ensemble plus qu'avec sa mère . Suis perdu moralement et physiquement je le ressens même eu envi de me jeté sous un train tellement que sa pèse.

Je prend medoc pour dormir bref dépression total

Par Tisuisse, le 18/11/2017 à 07:15

Donner une fessée c'est "donner des tapes, avec la main, sur les fesses". Taper un enfant, ou n'importe qui d'autre, avec un ceinture ou une latte en bois est donner, non plus une fessée, mais des "coups et blessures avec arme". Dans ce cas, on n'est plus dans la même catégorie de délit.

Maintenant, il faudra voir ce qu'un juge pourrait en penser. A 12 ans, ce gamin entre dans l'adolescence avec un début de rébellion cher aux adolescents. Qu'en pense la maman de ce garçon ? Visiblement, ce gamin est mal dans sa peau (son père biologique lui manque) et une visite chez un médiateur familial serait la bienvenue. Parler ensemble, essayer de savoir où est le problème pour trouver des solutions, serait la meilleure des choses.

Quand au fait que ce gamin raconte à l'école que vous l'avez frappé dans le dos avec un fer à repasser, ce mensonge peut être démonté sans problème car des coups portés avec un fer à repasser laisse les traces visibles et très différentes que des coups portés avec autre chose.